



Nancy, lundi 25 juillet 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/04425**Modifiant l'avis n° FR/2022/03741**

Pris en application :

art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Insuffisance de la ressource en eau**canal de la Marne au Rhin****Regroupement de bateaux (tous les usagers - dans les deux sens)**

- à partir du 13/07/2022 à 08:00

- o Canal de la Marne au Rhin, branche Ouest
entre les pk 129,934 (écluse n°26 TOUL) et pk 131,411 (écluse n°27 bis TOUL)

Limitation des fausses bassinées (tous les usagers - dans les deux sens)

- à partir du 13/07/2022 à 08:00

- o Canal de la Marne au Rhin, branche Ouest
entre les pk 129,934 (écluse n°26 de TOUL) et pk 131,411 (écluse n°27 bis TOUL)

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les usagers de la voie d'eau sont informés qu'en raison de l'insuffisance de la ressource en eau , les mesures de restriction suivantes sont mises en place:

Limitation des fausses bassinées et regroupement des bateaux de plaisance, des temps d'attente pour le regroupement d'environ 1heure pourraient être observer .

Mesdames et messieurs les usagers de la voie d'eau devront se conformer aux instructions qui leur seront données par les agents de la Direction Territoriale

Service(s) à contacter :

UTI CMRO (canal de la Marne au Rhin Ouest), 1, rue de l'Ormicée, BP 50523, 55012 BAR-LE-DUC CEDEX
Tél : 03 29 79 12 33 - Fax : 03 29 45 65 14

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef d'Unité

Signé

Stephanie CHENOT